

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 17 MAI 2018**

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	10
- Nombre de votants :	11
- Convocation du Comité de Gestion le :	09.05.2018
- Convocation distribuée le :	11.05.2018
- Affichage du compte-rendu le :	25.05.2018

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, Membres du Conseil Municipal
 - MME LEROY, Représentant le Préfet
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
 - MME RANNOU, MME BALTHAZARD, MME NAVARRETE DEL MANCINO, MME HARBIL, M. KUHNER, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME WINTER, Directeurs des écoles
- Fonctionnaires présents : Mme DEMETZ, M. CHAOUAT, MME LANZONI, MME CENITI

POUVOIR :

- MME POYDENOT à M. LAURENT

EXCUSÉES :

- MME DOLATA, MME PAGELOT, Membres du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Madeleine CENITI

M. BREUILLE ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs. Il présente aux membres de l'assemblée M. Saber CHAOUAT, Directeur du pôle enfance, jeunesse, famille et vie scolaire ayant pris ses fonctions le 02 mai 2018 en remplacement de M. THOUVENOT qui a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} février 2018.

1. Point sur les inscriptions et dérogations scolaires

Mme LANZONI informe les membres que la commission de dérogation vient d'avoir lieu. A ce stade, les effectifs prévisionnels pour les écoles maternelles sont de 62 élèves pour l'école maternelle Delaunay, 61 élèves pour l'école maternelle Galilée et 133 élèves pour l'école maternelle Prévert.

Mme SIMONNET précise que la volonté d'équilibrer les effectifs entre les écoles Delaunay et Galilée a été respectée. Quant à l'école Prévert, tous les enfants inscrits dépendent bien du périmètre de cette école.

Mme BALHAZARD demande si beaucoup d'enfants sont concernés par la modification du périmètre scolaire des écoles maternelles (cf. compte-rendu de la Caisse des Écoles du 14 novembre 2017) et sont donc inscrits à l'école maternelle Delaunay mais iront à l'École d'Application du Centre en CP.

Mme LANZONI répond qu'un seul enfant a été concerné par ce changement.

Mme SIMONNET ajoute qu'au vu des effectifs de l'école Prévert, les prochaines inscriptions seront orientées vers les écoles Delaunay et Galilée.

Mme PICARD-MORLOT souligne que certaines familles d'enfants scolarisés en grande section n'ont pas encore procédé aux inscriptions en CP.

M. CARDINAL demande si les chiffres annoncés comprennent également les enfants de Dommartemont.

Mme SIMONNET confirme que les effectifs sont globaux.

M. CARDINAL demande si beaucoup de familles de Dommartemont demandent à scolariser leurs enfants à Saint-Max, vu la proximité géographique de l'école Curie.

Mme LEROY indique que si les enfants ne sont pas scolarisés à Essey-lès-Nancy, les demandes de dérogation sont plutôt pour Nancy notamment en raison de l'activité professionnelle des parents.

Concernant les dérogations scolaires, M. BREUILLE indique qu'il y a un accord verbal entre les maires des communes de la Métropole du Grand Nancy impliquant la non-participation financière aux frais de scolarisation ; excepté pour la ville de Nancy, ce qui entraîne le refus systématique des demandes de dérogation vers Nancy.

Il ajoute que les écoles privées demandent également une participation financière aux communes de résidence alors même que celles-ci n'ont pas de regard sur le nombre d'enfants scolarisés dans les établissements privés, les 19 communes de la Métropole (sauf Nancy) font preuve de solidarité et refusent de payer ces frais de scolarisation.

Mme LAURENT soulève le problème des fratries dû au fonctionnement de l'UPE2A, en effet les enfants allophones sont accueillis dès la grande section, ce qui implique d'accueillir dans la même école les autres enfants de la fratrie.

M. MASSON indique que pour l'année scolaire écoulée, les enfants de grande section ont été acceptés en UPE2A car les effectifs le permettaient mais pour la rentrée prochaine il y aura 15 élèves de plus de 6 ans donc les enfants de moins de 6 ans ne pourront pas être acceptés.

M. MASSON donne des explications sur le fonctionnement du dispositif UPE2A ; ce n'est pas une classe fermée, c'est-à-dire que les élèves bénéficient de 9h30 de français en UPE2A par semaine mais qu'ils sont également intégrés dans la classe correspondant à leur niveau pour d'autres matières.

M. CARDINAL ajoute que c'est le directeur de l'école qui pilote l'UPE2A mais que celle-ci n'a pas vocation à accueillir tous les enfants allophones ; priorité pourrait être donnée à ceux qui en ont le plus besoin.

M. MASSON indique que cette année 5 enfants de CP-CE1 scolarisés en UPE2A n'avaient jamais fréquenté l'école auparavant, ce qui pose parfois problème à Mme PILL.

2. Présentation de la semaine de 4 jours / Nouveau fonctionnement du périscolaire

Mme LANZONI présente les horaires de classes applicables à la rentrée de septembre : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Afin de permettre aux parents et assistantes maternelles de pouvoir aller chercher des enfants à Galilée et à l'école Mouzimpré, l'école maternelle Galilée a des horaires différents (8h20-11h20 et 13h20-16h20).

M. BREUILLE indique que certains parents ne sont pas informés du retour à la semaine de 4 jours malgré l'information publiée deux fois dans la presse ainsi que sur le site de la ville.

Mme NAVARETTE DEL MANCINO demande si les lieux d'activités sont définis.

Mme LANZONI répond que les lieux ne sont pas encore définis mais que si les activités se dérouleront à l'extérieur de l'école, les enfants seront accompagnés à l'école en fin d'activité par les animateurs.

Mme DEMETZ indique que pour le moment les services n'ont pas de visibilité sur le nombre d'enfants qui seront accueillis, les parents seront informés au moment de la mise en œuvre à la rentrée scolaire.

M. KUHNER demande si il y a des liens entre le pôle jeunesse et les associations et si des cours de musique seront proposés.

Mme LANZONI répond qu'il y a en effet des liens avec le monde associatif mais qu'il n'y a pas de cours de musique prévus, en effet l'APEM n'est pas disponible sur les créneaux horaires des activités périscolaires.

Mme NAVARETTE DEL MANCINO demande si des cours de langue seront mis en place.

M. BREUILLE indique que le périscolaire n'a pas vocation à se substituer à l'école. Il y a des cours de langues proposés en fin de journée mais cela est géré par l'Éducation Nationale.

M. MASSON ajoute que des cours d'italien étaient prévus pour cette année scolaire mais qu'ils ont été annulés car aucun professeur n'a pu être recruté.

Mme SIMONNET demande aux directeurs des écoles comment fonctionneront les APC à la rentrée prochaine.

M. MASSON indique qu'à l'école du Centre ils auront lieu les lundis et mardis de 16h30 à 17h15 (sauf la première semaine de chaque période scolaire).

Dans les autres écoles, les APC auront lieu les lundis et jeudis également de 16h30 à 17h15, avec le même fonctionnement pour chaque semaine de reprise.

M. CARDINAL aurait préféré qu'il y ait une harmonisation des horaires d'APC dans toutes les écoles de la commune mais il ajoute que cela ne pose pas de problème.

M. LAURENT indique qu'il faut que les écoles et le pôle jeunesse échangent afin de définir l'organisation des temps d'accueil et notamment le transfert entre les APC et le périscolaire pour les enfants inscrits.

M. BREUILLE précise qu'une réunion publique aura lieu début juin afin d'exposer la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

M. KUHNER demande si la municipalité va mettre en place des activités plus qualitatives, plus éducatives.

Mme SIMONNET précise que c'est ce qui est mis en place depuis la réforme de 2013 et que la commune conserve son PEdT comme socle.

M. CARDINAL ajoute qu'il pourrait être intéressant de faire un lien entre les activités mises en place à l'école et celles mises en place au périscolaire.

Mme PICARD-MORLOT évoque le projet jardin mis en place dans son école, les plantes sont régulièrement volées et/ou détériorées.

M. BREUILLE indique que c'est un problème général auquel la commune est confrontée, globalement un tiers des plantations dans les espaces verts sont volées.

Mme BALHAZARD souhaite revenir sur l'organisation de l'ALSH. Auparavant, lors des vacances scolaires, des convois étaient assurés entre Mouzimpré et le Haut-Château. Ces convois ont été supprimés lors des vacances d'automne 2016. Elle trouve que cela facilitait l'organisation des parents n'ayant pas de voiture et demande si cela va être remis en place.

M. BREUILLE précise que ces convois ont été supprimés car trop d'enfants étaient inscrits, ce qui demandait de faire de nombreux convois ce qui a entraîné des incivilités entre parents et envers les animateurs.

Mme DEMETZ ajoute que Julien CLAUDE (directeur de l'ALSH) fait en sorte de mettre en relation les parents afin qu'ils organisent un covoiturage.

Mme BALHAZARD indique que lorsqu'elle était enfant, c'était un convoi à pied qui existait.

M. BREUILLE indique également que lors du Conseil Municipal du 14 mai 2018, les tarifs périscolaires ont été votés, ils restent identiques à ceux pratiqués cette année en incluant l'euro des P'tits Répits / Épa'temps.

3. Questions et informations diverses

➤ Bilan des classes de découverte

M. MASSON évoque un retour très positif de la part des enseignants et des élèves.

Mme PICARD-MORLOT précise que cette année les 4 classes sont parties en même temps, une classe de l'école Mouzimpré était dans le bâtiment principal avec les deux classes de l'EAC et l'autre classe était dans l'annexe. M. LEPRIVEY (qui était dans l'annexe) a été très satisfait. Pour la classe de Mme BORELLA (qui était dans le bâtiment principal), cela s'est bien très bien passé également ; mais cela aurait pu être plus problématique s'il y avait eu du mauvais temps et donc s'ils avaient été obligés de rester à l'intérieur car ils auraient été un peu à l'étroit.

Elle remercie la mairie pour la clé 3G fournie à M. LEPRIVEY qui lui a permis de mettre sur le site de l'école des photos et des résumés des journées des enfants ; cela a rassuré les parents.

➤ Essey Chantant

Mme SIMONNET indique que le festival Essey Chantant se termine aujourd'hui. Deux séances à destination des écoles ont eu lieu : le mardi 15 mai pour les enfants de maternelles et le jeudi 17 mai pour les enfants d'élémentaire.

Mme DESCHASEAUX dit que le spectacle a été très apprécié par les enfants ; cela est l'avis général de l'ensemble des directeurs.

Mme PICARD-MORLOT précise que des élèves de son école ont participé à l'ouverture de ce festival dans le cadre du projet d'école sur le hip-hop en lien avec l'Autre Canal.

Cela leur a permis d'appréhender la scène avant le spectacle qui aura lieu le 19 juin 2018 à l'Autre Canal.

La séance est levée à 19h00.

Pour Extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE

